



Les Echos N°20353 du 30 Janvier 2009

Page n° 9

CRÉDITS SPÉCIALISÉS

La proposition de loi de Philippe Marini, ambitieuse sur la responsabilisation des prêteurs, qui devait être discutée au Sénat le 11 février, a été retirée. Le rapporteur juge préférable la réforme, plus tempérée, engagée par Christine Lagarde dans le cadre de la transposition de la directive européenne.

La réforme du crédit à la consommation sera modérée

Les « durs » de la réforme du crédit à la consommation, défenseurs d'une responsabilisation très élevée des prêteurs, doivent battre retraite. La proposition de Philippe Marini, qui devait être débattue le 11 février au Sénat a été retirée de l'ordre du jour. Elle proposait notamment d'interdire le démarchage en matière de crédit renouvelable, de distribuer ces crédits dans les grandes surfaces, ou encore de présenter le regroupement de crédit comme outil de bonne gestion du budget. Ce texte faisait concurrence à la réforme engagée par la ministre Christine Lagarde dans le cadre de la transposition de la directive sur le crédit à la consommation, dont une première version est attendue dans les toutes prochaines semaines et qui se fonde sur un rapport beaucoup plus consensuel établi par le cabinet Athling. Mais Philippe Marini était jusqu'alors parvenu à maintenir son texte, faisant pression sur la ligne de la réforme de Bercy.

Le rapporteur de la proposition de loi pour la commission des Affaires économiques, Philippe Dominati, juge que le texte du sénateur s'appuie sur une « *logique d'interdiction (...) dont l'efficacité est disproportionnée pour lutter contre le surendettement et dont les effets sur l'activité de nombreux secteurs économiques seraient très pénalisants (par exemple pour la vente par correspondance ou le commerce de meubles)* ». Il estime « *préférable* » l'approche du gouvernement qui vise à la fois à élargir l'accès du crédit dont 40 % des ménages sont privés, en révisant le taux de l'usure, et à favoriser les prêts personnels plutôt que les crédits renouvelables.

Points de consensus

Ce retrait n'équivaut cependant peut être pas à une défaite. Au contraire, le camp de Philippe Marini a pu obtenir gain de cause sur un certain nombre de points. Philippe Dominati indique ainsi que le texte de Christine Lagarde intégrerait des dispositions de nature à responsabiliser la distribution de crédit, en particulier le crédit renouvelable. Par ailleurs, dans le courant des auditions de Bercy avec les consommateurs et les prêteurs, des professionnels se disaient prêts à certaines concessions. Avant l'annonce de retrait du texte de Philippe Marini, certains n'excluaient pas l'adoption d'une indication pédagogique dans les publicités de crédit. Certains points font aussi consensus entre consommateurs et banques, comme la mise en place d'un amortissement minimum des crédits renouvelables (les prêteurs ne demandent souvent que des petites mensualités pour faire courir les intérêts). Il reste cependant des divergences sur les indemnités à verser en cas de remboursement anticipé des crédits.

ANNE DRIF

Tous droits réservés - Les Echos 2009